



**DELIBERATION N° 22/164 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT LA CRÉATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTON SÉCURISÉ  
LE LONG DE L'EX. RD 81 SUR LA COMMUNE DE CARGHJESE**

**CHÌ APPROVA A CREAZIONE DI UNA VIA PEDONA SICURA LONGU  
À L'ANZIANA RD 81 NANTU À A CUMUNA DI CARGHJESE**

---

**REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois novembre, la Commission Permanente, convoquée le 10 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean BIANCUCCI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS  
Mme Valérie BOZZI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Véronique ARRIGHI  
M. Romain COLONNA à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> avril 2022 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le principe et les caractéristiques du projet d'aménagement d'un cheminement piéton sur la commune de Carghjese, pour un montant total de **1 025 988,50 € HT, soit 1 128 587,35 € TTC**

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** la répartition financière suivante, conformément à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 :

Collectivité de Corse : 899 122,25 € HT  
Commune de Carghjese : 126 866,25 € HT

**ARTICLE 3 :**

**DECIDE** d'affecter, ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE BP 2022

PROGRAMME 1121 - INVESTISSEMENT

**MONTANT DISPONIBLE.....22 390 000,00 €**

**MONTANT A AFFECTER .....1 200 000,00 €**

*Opération 1121P316 – Traverse de Carghjese .....1 200 000,00 €*

**MONTANT RESTANT DISPONIBLE .....21 190 000,00 €**

**ARTICLE 4 :**

**APPROUVE** le projet de convention de financement relative à l'aménagement d'un cheminement piéton avec la commune de Carghjese, tel que joint en annexe à la présente délibération.

**ARTICLE 5 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention de financement avec la commune de Carghjese.

**ARTICLE 6 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 23 novembre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CREAZIONE DI UNA VIA PEDONA SICURA LONGU À  
L'ANZIANA RD 81 NANTU À A CUMUNA DI CARGHJESE**

**CRÉATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTON SÉCURISÉ LE  
LONG DE L'EX RD 81 SUR LA COMMUNE DE CARGHJESE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la convention de financement à conclure avec la commune de Carghjese dans le cadre de l'opération de réaménagement d'un cheminement piéton à l'entrée du village.

### I - CONTEXTE

En concertation avec la Mairie de Carghjese, la Collectivité de Corse souhaite réaménager un cheminement piéton à l'aval de l'ex. RD 81 afin d'offrir une plateforme confortable et sécurisée aux usagers depuis l'entrée du village jusqu'au centre d'études scientifiques.

Un cheminement piéton en tuf existe le long de l'ex. RD 81 côté aval depuis le chemin d'accès du centre scientifique jusqu'à l'entrée du village. Cependant, sa largeur et son état dégradé ne permettent pas aujourd'hui d'assurer un cheminement piéton sécurisé.



### II - PRESENTATION DE L'OPERATION

Les aménagements ont pour but d'offrir un cheminement piéton continu et sécurisé le long de l'ex. RD 81, de traiter le stationnement anarchique, de dépolluer le site des panneaux publicitaires et ainsi apporter une plus-value à l'entrée de Carghjese, tout

en intégrant un volet paysager important compte tenu de la réglementation du site.

Les aménagements projetés se situent en effet dans des périmètres du site inscrit et des monuments historiques. Ainsi l'opération a été soumise à l'avis de l'inspectrice des sites et de l'ABF.

Le projet consiste à recréer en lieu et place de l'existant un cheminement piéton de 1,5 m de large sur environ 1 km. Certaines zones à l'aval nécessiteront de réaliser un parapet de protection contre la chute.

Le projet s'étend depuis l'entrée sud de Carghjese (au niveau de l'accès du centre scientifique) jusqu'à l'entrée du village sur un linéaire d'environ 1 km.

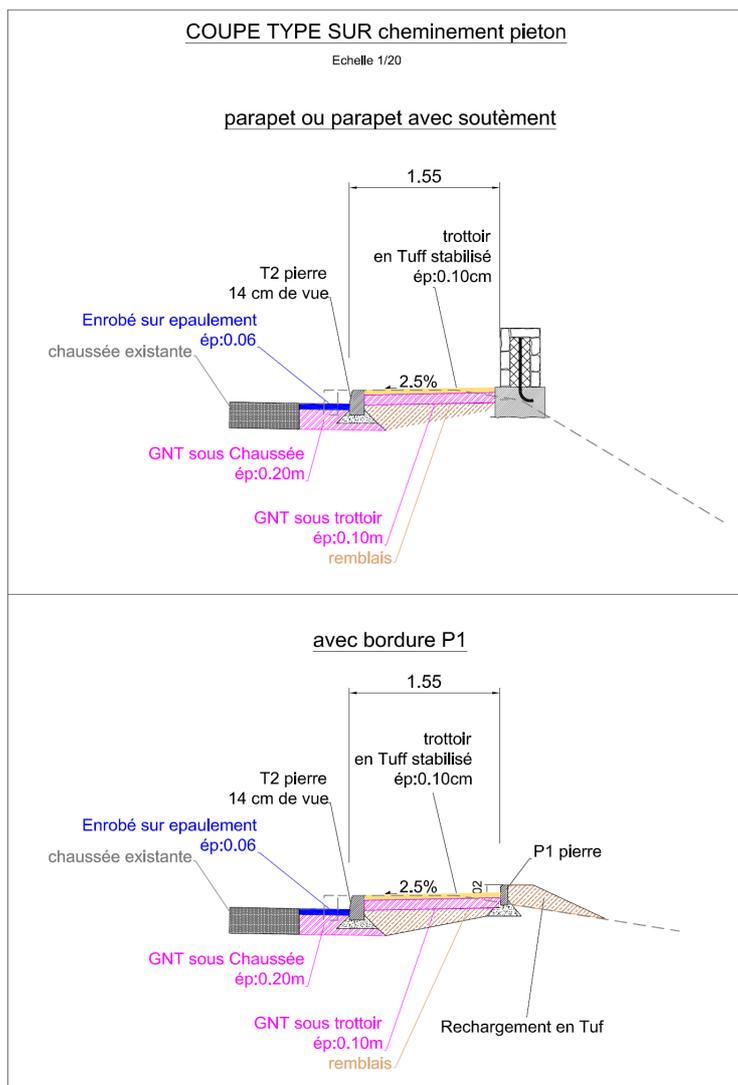


### **III - CARACTERISTIQUES DU PROJET**

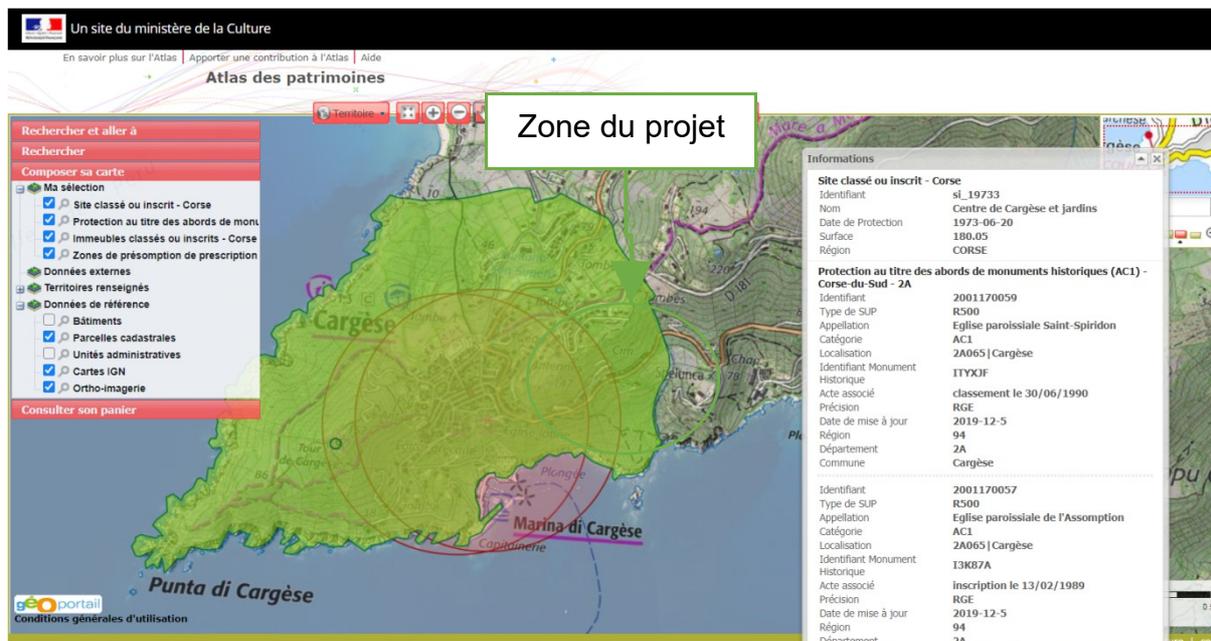
La chaussée ne sera pas traitée dans le cadre du projet. L'axe sera conservé.

Les aménagements concerneront :

- Les bordures : dépose et repose des bordures en pierre avec apport pour les linéaires manquants.
- Les trottoirs : élargissement à 1,5 m et réalisation d'un tuf stabilisé de couleur ocre.
- La sécurité du côté aval avec la réalisation d'un muret en pierre couleur ocre et façon pierre sèche (teinte ocre et appareillage identique au parapet réalisé sur les Sanguinaires).



Le projet est localisé dans un site inscrit : « Centre de Cargèse et Jardins - si\_19733 » et est situé en partie dans le périmètre de protection au titre des abords des monuments historiques de Corse du sud : l'Eglise paroissiale Saint-Spiridon (2001170059\_R500) et l'Eglise paroissiale de l'Assomption (2001170057\_R500).

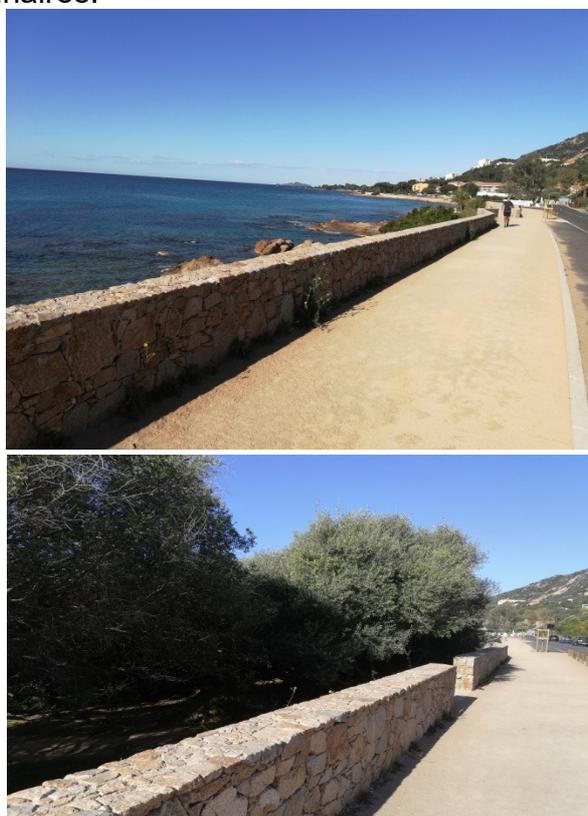


Carte des périmètres de protection : site inscrit et monuments historiques

Aussi, les aménagements prévus pour la création du cheminement piéton sur la commune de Carghjese seront réalisés en respect de ces périmètres de protections.

Une attention particulière sera portée sur le choix de la nature et des couleurs des matériaux, qui fera l'objet d'une étroite concertation avec l'ABF et l'inspectrice des sites afin de garantir l'insertion paysagère du projet.

Le choix de la couleur et la nature des matériaux est similaire à l'aménagement de la voie verte des Sanguinaires.



Rendus du tuff stabilisé de couleur ocre et du muret façon pierre sèche  
**IV - FINANCEMENT**

Le coût de l'opération est estimé à **1 025 988,50 € HT**, soit **1 128 587,35 € TTC**.

En application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, au vu de la population de la commune et de son degré d'effort fiscal, il est proposé une participation communale à hauteur de 15 % du montant des travaux éligibles.

La répartition financière proposée est la suivante :

	<b>CdC</b>	<b>Commune</b>		
<b>Lot 1 VRD</b>	<b>876 487,25 €</b>	<b>126 866,25 €</b>	<b>1 003 353,50 €</b>	<b>HT</b>
<b>Lot 2 ENROBE</b>	<b>22 635,00 €</b>		<b>22 635,00 €</b>	<b>HT</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>899 122,25 €</b>	<b>126 866,25 €</b>	<b>1 025 988,50 €</b>	<b>HT</b>
<b>TVA 10 %</b>	<b>89 912,23 €</b>	<b>12 686,63 €</b>	<b>102 598,85 €</b>	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>989 034,48 €</b>	<b>139 552,88 €</b>	<b>1 128 587,35 €</b>	

Conformément à la délibération susvisée, cette répartition financière fait l'objet d'un conventionnement avec la commune de Carghjese.

En conclusion, il vous est proposé :

**-D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques du projet d'aménagement d'un cheminement piétons sur la commune de Carghjese, pour un montant total de 1 025 988,50 € HT, soit 1 128 587,35 € TTC ;

**-D'APPROUVER** la répartition financière suivante, conformément à la délibération n° 19/233 AC du 25 juillet 2019 :

Collectivité de Corse : 899 122,25 € HT

Commune de Carghjese : 126 866,25 € HT

**-D'AFFECTER** les crédits nécessaires à l'opération sur le programme 1121,

**-D'APPROUVER** le projet de convention de financement relative à l'aménagement d'un cheminement piéton avec la commune de Carghjese, tel que jointe en annexe,

**-D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## **ANNEXES**

ANNEXE 1 – PLAN DE SITUATION  
ANNEXE 2 – VUES EN PLAN 1 à 6



DGA DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ ET DES BÂTIMENTS  
DIRECTION INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTI  
SERVICE ETUDES ROUTIÈRES ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL PUMONTI

## COMMUNE DE CARGESE

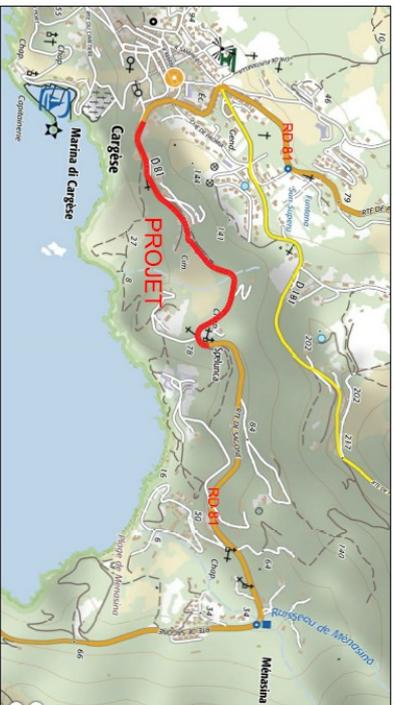
### AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON RD 81

Étude par : le directeur Adjoint	Validé par : le directeur	Approuvé par : Président de la CC en charge des routes	Visé de Directeur Général Adjoint
CLAREY Alexis, IS	LA PERRE Alexis, IS	L'AZERMAN Myriam, IS	D'ALBESSE Myriam, IS

### PLAN DE SITUATION

D.L.C. \_ 8 Cours Général Ledere \_ 20 000 AJACCIO \_ Tél : 04.95.93.15.01 \_ Fax : 04.95.93.75.95

### PLAN DE SITUATION RD81 CHEMINEMENT PIETON ENTREE DE CARGESE







**CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON  
DANS LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE CARGHJESE**

**ENTRE :**

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

**ET :**

La Commune de Carghjese, représentée par M....., Maire de la commune,

**VU** la délibération n° 22/164 CP de la Commission Permanente du 23 novembre 2022 approuvant le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex. Route départementale 81 dans la traversée de Cargèse, ainsi que son financement,

**VU** la délibération de la Commune de Carghjese, en date du \_\_\_\_\_,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** : La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la Collectivité de Corse et de la commune de Cargèse au financement de l'opération **de réalisation de trottoir dans Carghjese en** application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération.

**ARTICLE 2** : L'opération sous maîtrise d'ouvrage de la CdC est estimée à un montant total de **1 025 988,50 € HT soit 1 128 587,35 € TTC.**

Le plan de financement est le suivant :

- Collectivité de Corse : **899 122,25 € HT**
- Commune de Carghjese : **126 866,25 € HT**

**La participation financière de la commune porte uniquement sur les prestations suivantes : bordures, trottoirs, réseaux, gardes corps, parapets. Sont exclus de la participation communale les prestations relatives à la chaussée (structure chaussée, terrassements).**

**ARTICLE 3** : La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Collectivité de Corse en ce qui concerne les prestations suivantes : **terrassement, chaussée, assainissement des eaux pluviales, réseaux divers, trottoirs.**

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la commune en ce qui concerne les éventuelles prestations suivantes : **aménagement paysagers, plantations.**

La maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'éclairage public n'est pas assurée par la Collectivité de Corse.

**ARTICLE 4** : En agglomération, les prestations d'entretien et de nettoyage de remplacement du mobilier urbain, de signalisation horizontale et verticale, de curage des ouvrages hydrauliques, des trottoirs sont assurées par la commune.

Les prestations d'entretien de la structure de chaussée sont assurées par la Collectivité de Corse.

**ARTICLE 5** : Les participations de la commune de Carghjese se feront sous forme de participation financière au profit de la Collectivité de Corse en ce qui concerne les travaux sous maîtrise de la CdC.

Sont exclus de ladite participation les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune (article 3)

**ARTICLE 6** : La commune de Carghjese s'engage à inscrire en temps utile à son budget les sommes nécessaires au règlement des dépenses qui lui incombent. Dans l'hypothèse où l'opération devrait être réévaluée, un avenant à la présente convention fixerait les modalités de prise en charge des dépenses supplémentaires correspondantes.

**ARTICLE 7** : L'échéance des paiements de la part communale est fixée conformément à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, de la manière suivante :

- 50 % avant le lancement des travaux pour chaque tranche
- Le solde, réajusté suivant les travaux réellement exécutés, à la fin du chantier de chaque tranche.

Fait à Aiacciu, le  
(en trois exemplaires)

**Le Maire de la  
Commune de  
Carghjese,**

**Le Président du Conseil  
exécutif  
de Corse,**

.....

**Gilles SIMEONI**

## Aménagement trottoir Cargèse - RD81

RECAP				
	CDC	Commune		
Lot1 VRD	876 487,25 €	126 866,25 €	1 003 353,50	HT
Lot2 ENROBE	22 635,00 €		22 635,00	HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>899 122,25 €</b>	<b>126 866,25 €</b>	<b>1 025 988,50</b>	<b>HT</b>
TVA 10%	89 912,23 €	12 686,63 €	102 598,85 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>989 034,48 €</b>	<b>139 552,88 €</b>	<b>1 128 587,35 €</b>	



# AMENAGEMENT CHEMINEMENT PIETON RD 81 CARGESE

## Lot 1 : VRD

N°	DESIGNATION	U	PRIX U.	Q		
				QDCE	TOTAL H.T.	Qcommune
<b>1.0</b>	<b>PRIX GENERAUX</b>					
1,1	INSTALLATION ET REPLIEMENT DU CHANTIER	F	3000,00	1,00	3 000,00	1,00
1,2	SIGNALISATION TEMPORAIRE DU CHANTIER OU NON SIGNALISATION	F	3000,00	1,00	3 000,00	1,00
1,3	TRAVAUX D'IMPLANTATION	F	1500,00	1,00	1 500,00	1,00
1,4	DOSSIER DE RECOLEMENT	F	850,00	1,00	850,00	1,00
1,5	PLANS D'EXECUTION	F	1500,00	1,00	1 500,00	1,00
1,6	DETECTION, PIQUETAGE ET MARQUAGE RESEAUX	F	2500,00	1,00	2 500,00	1,00
	<b>Ss TOTAL</b>				<b>12 350,00</b>	
<b>2.0</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRE</b>					
2,1	DEPOSE ET REPOSE DE CANDELANBRES	U	1000,00	6,00	6 000,00	6,00
2,2	DEMOLITION DE MUR DE SOUTÈNEMENT OU PARAPET	ML	75,00	65,00	4 875,00	65,00
2,3	NETTOYAGE DES ABORDS	F	3500,00	1,00	3 500,00	1,00
2,4	DEMOLITION MACONNERIES EXISTANTES (y/C évacuation)	F	10000,00	1,00	10 000,00	1,00
2,5	DEMOLITION CHAUSSEE EXISTANTES (Y/C évacuation)	M2	12,00	1010,00	12 120,00	1010,00
2,6	DEPOSE BORDURE EN PIERRE POUR REUTILISATION	ML	8,00	800,00	6 400,00	800,00
2,7	DEPOSE ET REPOSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION	F	2000,00	1,00	2 000,00	1,00
2,8	DEPOSE PANNEAUX PUBLICITAIRES	F	500,00	1,00	500,00	1,00
2,9	DEPOSE PORTAIL	U	350,00	1,00	350,00	1,00
2,10	DEPOSE DE MOBILIER URBAIN	F	2000,00	1,00	2 000,00	1,00
2,11	DEPOSE ET REPOSE DE BANC (Y/C RESTAURATION)	U	400,00	2,00	800,00	2,00
2,12	LIBERATION DES EMPRISES	F	2500,00	1,00	2 500,00	1,00
2,13	DEPOSE DE SOUCHE D'ARBRE	U	500,00	6,00	3 000,00	6,00
2,14	ELAGAGE DEVEGETALISATION ET ABATTAGE	F	2500,00	1,00	2 500,00	1,00
	<b>Ss TOTAL</b>				<b>56 545,00</b>	
<b>3.0</b>	<b>TERRASSEMENT</b>					
3,1	DEBLAIS EN TERRAIN DE TOUTE NATURE Y/C FOUILLE MUR ET FONDATION	M3	15,00	2500,00	37 500,00	2500,00
###	EVACUATION DES DEBLAIS A LA DECHARGE	M3	4,00	1635,00	6 540,00	1635,00
###	MISE EN REMBLAIS AVAL	M3	22,00	865,00	19 030,00	865,00
###	REGLAGE ET COMPACTAGE DE LA PLATEFORME	M2	1,50	3215,00	4 822,50	3215,00
	<b>Ss TOTAL</b>				<b>67 892,50</b>	
<b>4.0</b>	<b>SOUTÈNEMENT</b>					
4,1	PARAPET SUR SOUTÈNEMENT	ML	325,00	335,00	108 875,00	335,00
###	PARAPET AVEC FONDATION	ML	375,00	90,00	33 750,00	90,00
###	ELEVATION MUR DE SOUTÈNEMENT	M2	215,00	735,00	158 025,00	735,00
###	FONDATION MUR DE SOUTÈNEMENT	M3	350,00	201,00	70 350,00	201,00
###	PAREMENT MUR DE SOUTÈNEMENT	M2	185,00	785,00	145 225,00	785,00
###	REMBLAIS DRAINANT pour mur de soutènement avec Geotextile	M3	45,00	735,00	33 075,00	735,00
###	PVC 150 DRAINANT pour mur de soutènement	ML	10,00	505,00	5 050,00	505,00
###	DALETTE BETON	M2	50,00	49,00	2 450,00	49,00
###	BETON D'ASSISE	M3	180,00	22,50	4 050,00	22,50
	<b>Ss TOTAL</b>				<b>560 850,00</b>	
<b>5.0</b>	<b>VOIRIE ET TROTTOIR</b>					
5,1	GNT 0/20 SOUS CHAUSSEE EP 20CM	T	35,00	523,60	18 326,00	523,60
###	GNT 0/20 SOUS TROTTOIRS EP 10CM	T	35,00	382,80	13 398,00	382,80
###	GNT 0/20 SOUS ACCES BETON EP 20 CM	T	35,00	46,20	1 617,00	46,20
###	IMPREGNATION A L'EMULSION	M²	2,50	1190,00	2 975,00	1190,00
###	SCIAGE CHAUSSEE EXISTANTE	ML	2,00	1190,00	2 380,00	1190,00
###	REPOSE BORDURE EN PIERRE ISSU DE LA DEPOSE	ML	25,00	800,00	20 000,00	800,00
###	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES T2 PIERRE	ML	80,00	435,00	34 800,00	435,00
###	PLUS VALUE POUR PASSAGE BATEAU SUR T2 PIERRE	ML	20,00	120,00	2 400,00	120,00
###	BORDURES P1 GRANITE	ML	55,00	417,00	22 935,00	417,00
5,10	TUF STABILISE SUR TROTTOIR	M2	15,00	1740,00	26 100,00	1740,00
5,11	ACCES BETON	M2	55,00	105,00	5 775,00	105,00
	<b>Ss TOTAL</b>				<b>150 706,00</b>	
<b>6.0</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>					
6,1	PROLONGEMENT OH BUSE BETON DN 800	ML	550,00	8,00	4 400,00	8,00
6,2	REGARD DE CONNECTION SUR OH EXISTANT	U	1000,00	2,00	2 000,00	2,00
6,3	TETE EXUTOIRE POUR BUSE 800	U	1200,00	2,00	2 400,00	2,00
6,4	FOSSES GALETTE BÉTON (L=0,50) désactivé	ML	45,00	100,00	4 500,00	100,00
6,5	DRAIN DN 150 PIED DE TALUS AVEC REMBLAIS DRAINANT +GEOTEXTILE	ML	35,00	80,00	2 800,00	80,00
	<b>Ss TOTAL</b>				<b>16 100,00</b>	
<b>7.0</b>	<b>RESEAUX SEC</b>					
7,1	TRANCHEE RESEAU SEC	ML	35,00	1300,00	45 500,00	1300,00



<b>Co-financement</b>				
<b>% participation</b>	<b>TOTAL H.T.</b>			
0,15	450,00			
0,15	450,00			
0,15	225,00			
0,15	127,50			
0,15	225,00			
0,15	375,00			
	<b>1 852,50</b>			
0,15	900,00			
0,15	731,25			
0,15	525,00			
	0,00			
	0,00			
0,15	960,00			
0,15	300,00			
0,15	75,00			
0,15	52,50			
0,15	300,00			
0,15	120,00			
0,15	375,00			
0,15	450,00			
0,15	375,00			
	<b>5 163,75</b>			
	0,00			
	0,00			
	0,00			
	0,00			
	<b>0,00</b>			
0,15	16 331,25			
0,15	5 062,50			
0,15	23 703,75			
0,15	10 552,50			
0,15	21 783,75			
0,15	4 961,25			
0,15	757,50			
	0,00			
0,15	607,50			
	<b>83 760,00</b>			
	0,00			
0,15	2 009,70			
0,15	242,55			
	0,00			
	0,00			
0,15	3 000,00			
0,15	5 220,00			
0,15	360,00			
0,15	3 440,25			
0,15	3 915,00			
0,15	866,25			
	<b>19 053,75</b>			
0,15	660,00			
0,15	300,00			
0,15	360,00			
	0,00			
	0,00			
	<b>1 320,00</b>			
0,15	6 825,00			

0,15	975,00		
0,15	487,50		
0,15	787,50		
0,15	585,00		
	<b>9 660,00</b>		
0,15	3 450,00		
	0,00		
0,15	2 156,25		
	0,00		
0,15	450,00		
	0,00		
	0,00		
	0,00		
	0,00		
	0,00		
	0,00		
	<b>6 056,25</b>		
	<b>126 866,25</b>		
	<b>12 686,63</b>		
	<b>139 552,88</b>		



**ANNEXE A LA CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES  
DEPARTEMENTALES ET TERRITORIALES EN AGGLOMERATION**

<b>NATURE</b>	<b>QUI INTERVIENT ?</b>	<b>ET DANS QUEL CADRE ?</b>
<b>A) Chaussée</b>		
1 Chaussée classique sans aménagement particulier	Collectivité de Corse	Sans conditions particulières
2 Chaussée architecturée (dallages, chaînette, produits spéciaux...)	Celui qui l'a construit	Si le constructeur n'est pas la CDC
<b>B) Bandes de stationnement longitudinales</b>	Commune	Sans conditions particulières
<b>C) Sites et bandes cyclables</b>		
1 Bandes cyclables	cf "chaussée"	cf "chaussée"
2 Pistes cyclables	cf "trottoir"	cf "trottoir"
3 Voies vertes	cf "trottoir"	cf "trottoir"
<b>D) Ouvrages</b>		
1 Mur de soutènement	Collectivité de Corse	Sans conditions particulières
2 pont sur RD ou la RT construit par la CdC	Collectivité de Corse	Convention avec le gestionnaire de la voirie d'eau
PI à la RD non construit par la CdC	commune	Sans conditions particulières
<b>E) Accotements</b>	Commune au titre des pouvoirs de police du Maire	
Fossés		
Talus		
Terre-pleins		
<b>F) Trottoirs</b>	Commune au titre des pouvoirs de police du Maire	Après autorisation du département, si trottoir implanté dans l'emprise départementale
<b>G) Plantations</b>	Commune	Sans conditions particulières
<b>H) Egoûts EP - EU</b>	Commune ou intercommunalité	Sans conditions particulières
<b>I) Signalisation</b>		
1 Verticale	commune	Instruction n° 81.85 du 23 septembre 1981 Fascicule 81.43 bis
2 Horizontale	commune	Sans conditions particulières
<b>J) Feux</b>	Commune	Sans conditions particulières
<b>K) Eclairage public</b>	Commune	Sans conditions particulières
<b>L) Mobilier urbain</b>	commune	Sans conditions particulières



LOGO COLLECTIVITE.png

DGA DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE LA MOBILITE ET DES BÂTIMENTS  
DIRECTION INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTI  
SERVICE ETUDES ROUTIERES ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL PUMONTI

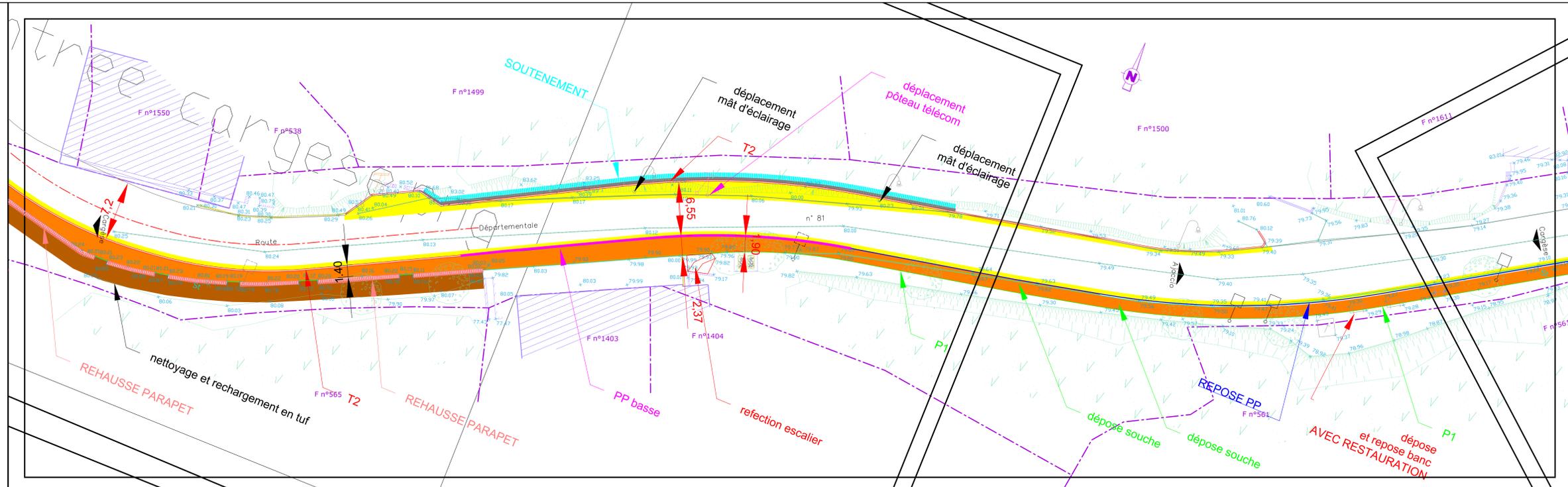
COMMUNE DE CARGESE

AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON  
RD 81

Etabli par : le directeur Adjoint	Vérifié par : le Directeur	Approuvé par : l'Adjoint DGA en charge des routes	Visa du Directeur Général Adjoint
G. LEROY Ajaccio, le	J-B PIERI Ajaccio, le	L. MORVAN Ajaccio, le	D.LABORDE Ajaccio, le

**VUE EN PLAN  
PLANCHE N°1**

D.I.C. - 8 Cours Général Leclerc - 20 000 AJACCIO - Tél : 04.95.29.15.01 - Fax : 04.95.21.75.55



LOGO COLLECTIVITE.png

DGA DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE LA MOBILITE ET DES BÂTIMENTS  
DIRECTION INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTI  
SERVICE ETUDES ROUTIERES ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL PUMONTI

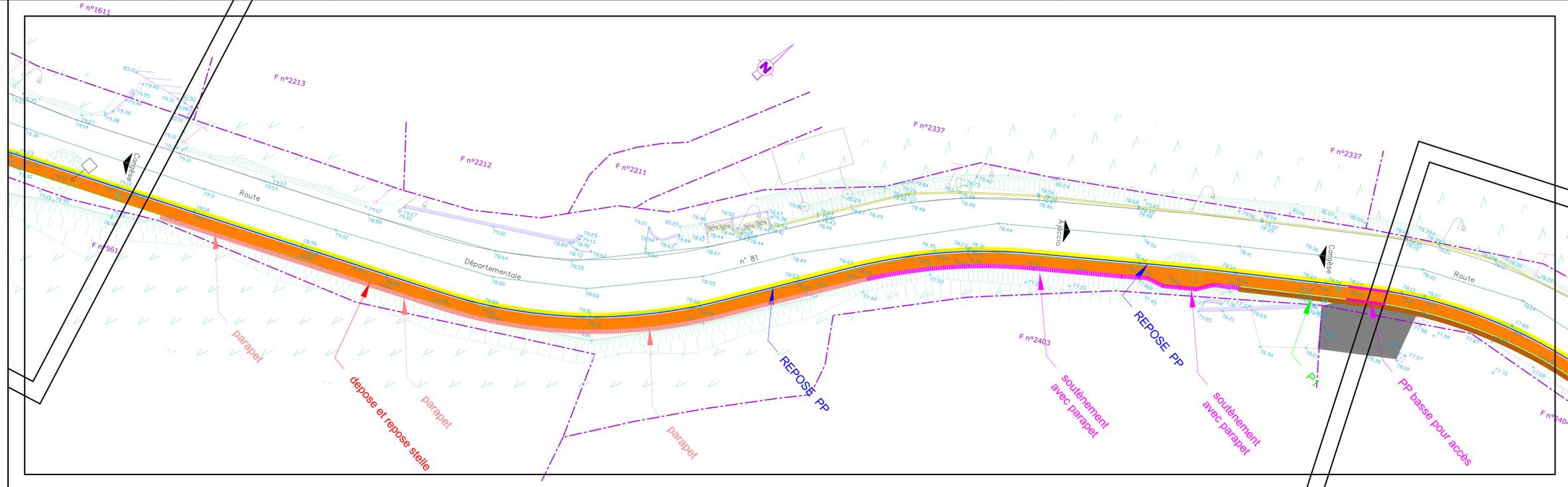
COMMUNE DE CARGESE

AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON  
RD 81

Etabli par : le directeur Adjoint	Vérifié par : le Directeur	Approuvé par : l'Adjoint DGA en charge des routes	Visa du Directeur Général Adjoint
G. LEROY Ajaccio, le	J-B PIERI Ajaccio, le	L. MORVAN Ajaccio, le	D.LABORDE Ajaccio, le

**VUE EN PLAN  
PLANCHE N°2**

D.I.C. - 8 Cours Général Leclerc - 20 000 AJACCIO - Tél : 04.95.29.15.01 - Fax : 04.95.21.75.55



  
 DGA DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE LA MOBILITE ET DES BÂTIMENTS  
 DIRECTION INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTI  
 SERVICE ETUDES ROUTIERES ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL PUMONTI

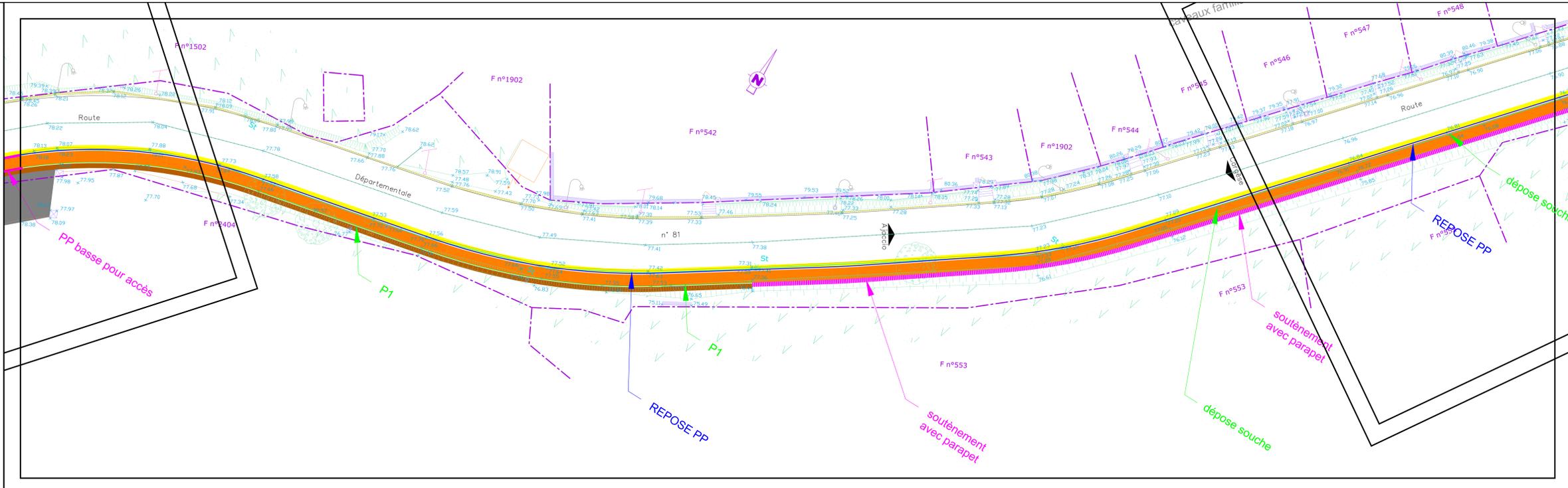
COMMUNE DE CARGESE

AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON  
RD 81

Etabli par : le directeur Adjoint	Vérifié par : le Directeur	Approuvé par : l'Adjoint DGA en charge des routes	Visa du Directeur Général A. djoint
G. LEROY Ajaccio, le	J-B. PIERI Ajaccio, le	L. MORVAN Ajaccio, le	D. LABORDE Ajaccio, le

**VUE EN PLAN  
PLANCHE N°3**

D.I.C. \_ 8 Cours Général Leclerc \_ 20 000 AJACCIO \_ Tél : 04.95.29.15.01 \_ Fax : 04.95.21.75.55



  
 DGA DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE LA MOBILITE ET DES BÂTIMENTS  
 DIRECTION INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTI  
 SERVICE ETUDES ROUTIERES ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL PUMONTI

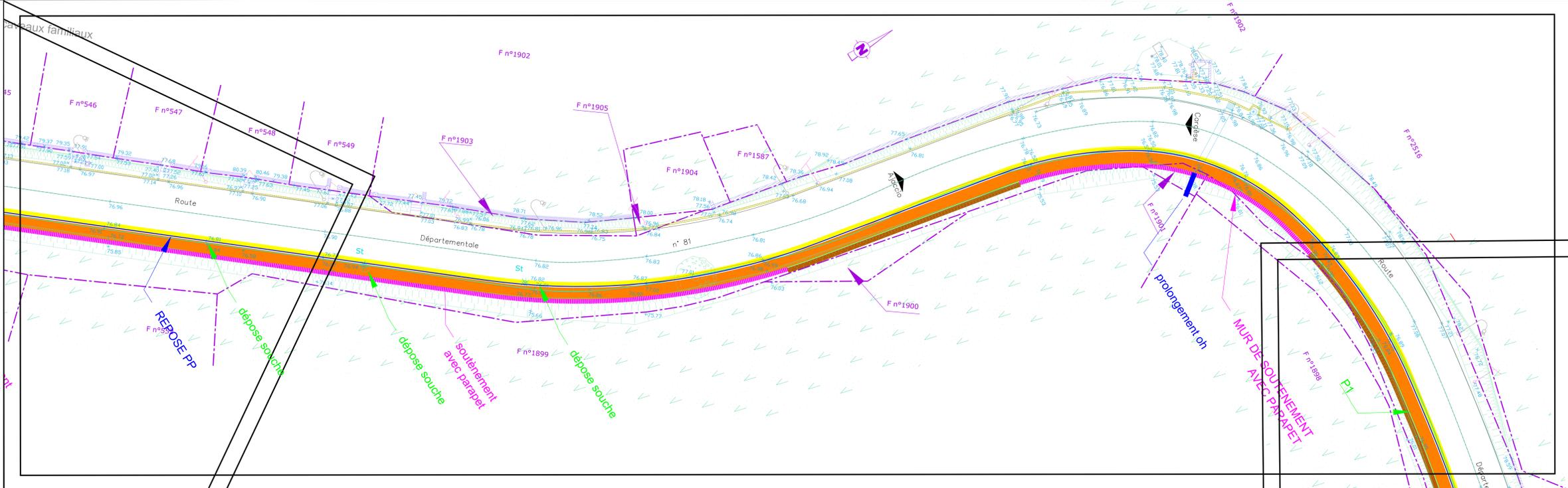
COMMUNE DE CARGESE

AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON  
RD 81

Etabli par : le directeur Adjoint	Vérifié par : le Directeur	Approuvé par : l'Adjoint DGA en charge des routes	Visa du Directeur Général A. djoint
G. LEROY Ajaccio, le	J-B. PIERI Ajaccio, le	L. MORVAN Ajaccio, le	D. LABORDE Ajaccio, le

**VUE EN PLAN  
PLANCHE N°4**

D.I.C. \_ 8 Cours Général Leclerc \_ 20 000 AJACCIO \_ Tél : 04.95.29.15.01 \_ Fax : 04.95.21.75.55





DGA DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE LA MOBILITE ET DES BÂTIMENTS  
DIRECTION INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTI  
SERVICE ETUDES ROUTIERES ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL PUMONTI

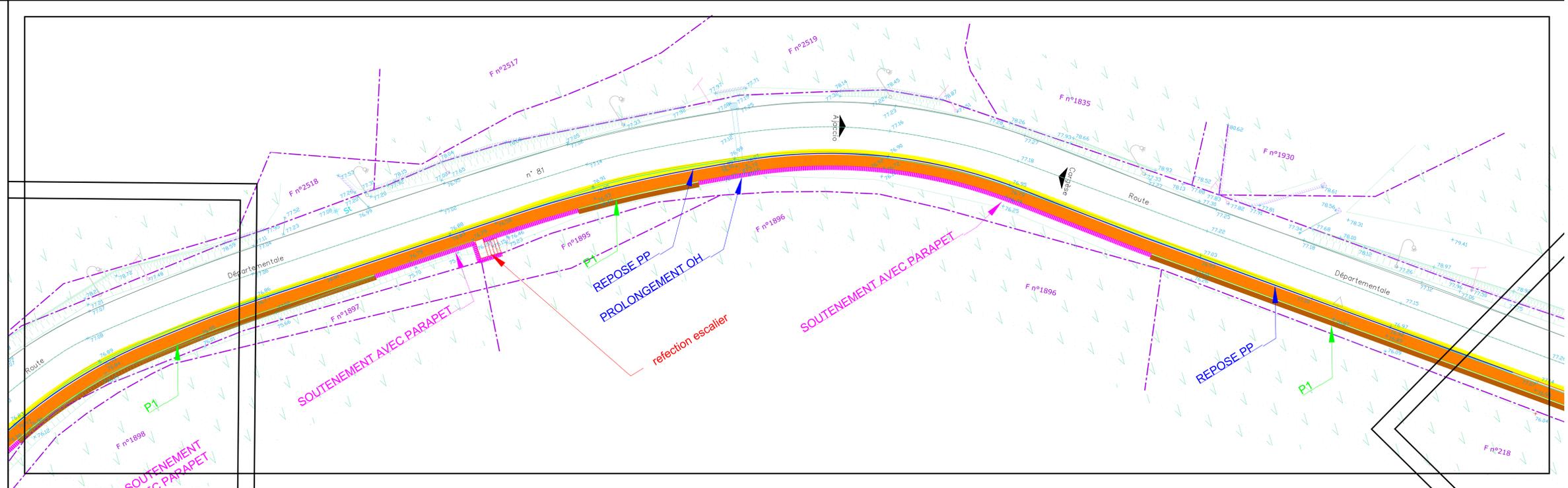
COMMUNE DE CARGESE

AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON  
RD 81

Etabli par : le directeur Adjoint	Vérifié par : le Directeur	Approuvé par : l'Adjoint DGA en charge des routes	Visa du Directeur Général Adjoint
G. LEROY Ajaccio, le	J-B PIERI Ajaccio, le	L. MORVAN Ajaccio, le	D. LABORDE Ajaccio, le

**VUE EN PLAN  
PLANCHE N°5**

D.I.C. - 8 Cours Général Leclerc - 20 000 AJACCIO - Tél : 04.95.29.15.01 - Fax : 04.95.21.75.55



DGA DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE LA MOBILITE ET DES BÂTIMENTS  
DIRECTION INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTI  
SERVICE ETUDES ROUTIERES ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL PUMONTI

COMMUNE DE CARGESE

AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON  
RD 81

Etabli par : le directeur Adjoint	Vérifié par : le Directeur	Approuvé par : l'Adjoint DGA en charge des routes	Visa du Directeur Général Adjoint
G. LEROY Ajaccio, le	J-B PIERI Ajaccio, le	L. MORVAN Ajaccio, le	D. LABORDE Ajaccio, le

**VUE EN PLAN  
PLANCHE N°6**

D.I.C. - 8 Cours Général Leclerc - 20 000 AJACCIO - Tél : 04.95.29.15.01 - Fax : 04.95.21.75.55

